

# La traduction parlementaire : un défi quotidien

Jean-Pierre Ollivier

**M**on propos sera ici de faire un bref historique de la traduction parlementaire au Canada, de ses origines à nos jours et de brosser ensuite un tableau de l'organisation actuelle des services parlementaires, agrémenté de quelques données statistiques qui donneront une idée des difficultés qu'il faut surmonter pour appliquer la *Loi sur les langues officielles* dans notre Canada bilingue. Enfin, j'aborderai la question de la traduction dite «parlementaire», de ses exigences et aussi de ce qui en fait un métier passionnant.

Dans la capitale fédérale, la traduction est née en même temps que la Confédération canadienne. Dans les premières années, plus précisément à partir de 1872-1873, la traduction des débats parlementaires était confiée à des pigistes et c'est pourquoi les textes antérieurs dorment encore sur les tablettes, attendant qu'un traducteur zélé fasse revivre des ancêtres aussi célèbres que Sir John A. Macdonald ou les Pères de la Confédération.

Ce n'est qu'au tournant du siècle que les sept traducteurs des Débats furent titularisés et devinrent fonctionnaires fédéraux. Fonctionnaires, certes, mais portant chapeau melon et canne à pommeau à la main, ces aristocrates de la traduction considéraient leur art plutôt comme un honneur et un loisir que comme une servitude quotidienne. Entre-temps, les ministères et organismes fédéraux, qui n'étaient pas soumis aux mêmes exigences que le Parlement, faisaient assez peu de traduction. En 1913, on ne comptait que sept ou huit traducteurs disséminés dans différents ministères.

C'est en 1934, à la suite d'un débat houleux, que le Parlement canadien créa le Bureau des traductions qu'il plaça sous l'égide du Secrétariat d'État. Il regroupait sous l'autorité de M. Domitien Robichaud, notre premier surintendant, 91 traducteurs (dont une douzaine aux Débats), à l'exclusion toutefois des traducteurs du ministère des Affaires extérieures et de ceux du Sénat, qui se joignirent au Bureau en 1946 et 1950 respectivement.

---

*M. Ollivier a été nommé chef d'un service de traduction parlementaire en 1973. Il dirige actuellement le service de traduction qui dessert les députés et les sénateurs ainsi que le Secrétariat des relations parlementaires.*

La mise sur pied du Bureau a permis de mettre l'accent sur les conditions d'embauche qui ont, dès lors, été resserrées. Le recrutement s'est fait de façon beaucoup plus stricte sous la surveillance de la Commission de la fonction publique. Il ne suffisait plus alors d'être «bilingue» pour devenir traducteur.

Au cours de la Seconde guerre mondiale et dans les années suivantes, le Bureau a connu sa première période de croissance importante. Quelques années à peine après la guerre, en 1948, il comptait 175 traducteurs, nombre qui fut porté graduellement à 300 pour répondre aux besoins grandissants de l'administration fédérale. Cette croissance ne signifiait pas pour autant que les candidats étaient examinés avec moins de sévérité. En 1947, par exemple, 15 candidats seulement sur 325 réussirent l'examen d'entrée.

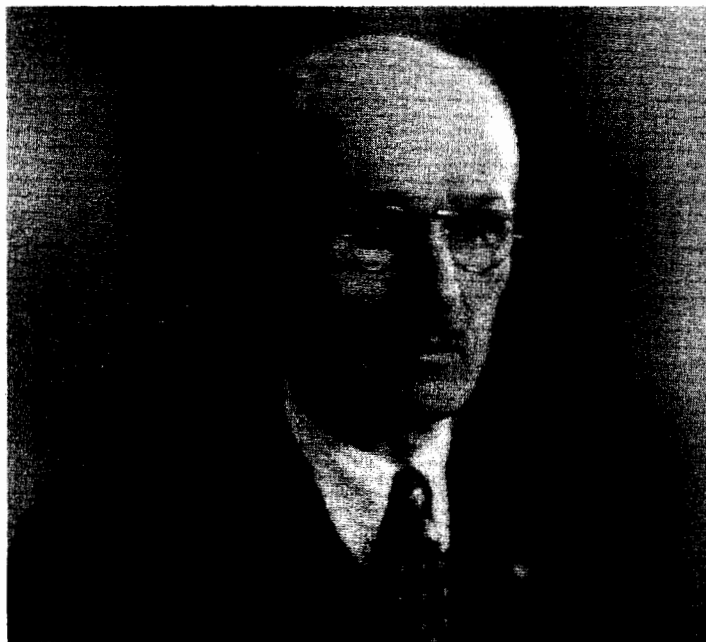
Les nouveaux besoins et l'augmentation spectaculaire de la demande qui ont suivi l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* en 1969, ont forcé le Bureau à accroître ses effectifs et à intensifier le rythme de son recrutement; il en vint même à recruter des traducteurs en Europe, les écoles canadiennes ne fournissant pas encore suffisamment de nouveaux diplômés en traduction. C'est en 1974 que le recrutement atteindra un chiffre record avec un total de 400 nouvelles recrues.

Parallèlement à la hausse de son effectif (il compte aujourd'hui environ 1100 traducteurs) et afin de maintenir et d'améliorer sans cesse la qualité de ses services, le Bureau a pris, au cours de la dernière décennie, deux décisions importantes: d'une part, pour faciliter la tâche de ses traducteurs et pour s'acquitter de la mission de normalisation du vocabulaire que le cabinet lui a confiée en 1974, il a mis sur pied en 1975 un service spécialisé en terminologie et en documentation qui compte aujourd'hui plus d'une centaine de terminologues; d'autre part, il a lancé, vers la fin des années 70 un programme intensif de formation et de perfectionnement de ses traducteurs.

Aujourd'hui, le Bureau des traductions du gouvernement canadien est, sinon le plus important, du moins l'un des plus importants organismes publics de traduction au monde sur le plan du volume de travail aussi bien que sur celui de l'impact culturel. De quelle façon les traducteurs parlementaires s'insèrent-ils dans

ce monstre tentaculaire qu'est devenu le Bureau des traductions? Essentiellement, deux directions sont rattachées au Parlement: la Direction de l'interprétation dont nous ne parlerons qu'au passage et la Direction des traductions parlementaires. La Direction de l'interprétation compte actuellement environ 80 interprètes qui répondent aux besoins des deux Chambres du Parlement et de leurs comités. (Bien que le terme correct soit commission, la tradition parlementaire fédérale a conservé le terme comité dans tous ses documents.) Quant à la direction des traductions parlementaires, elle groupe en son sein 75 traducteurs appuyés par un personnel de soutien de 25 personnes, qui se répartissent en quatre services spécialisés.

Le service des Débats, le plus ancien et le plus fidèle à certaines traditions, s'occupe uniquement de transmettre dans la langue de Molière ou dans celle de Shakespeare le sens profond des discours prononcés dans les deux Chambres du Parlement



**Le nom Robichaud est bien connu des traducteurs et des interprètes canadiens. Domitien Robichaud (à gauche) a été le premier surintendant du Bureau des traductions; son fils Raymond s'est acquis une grande réputation dans le domaine de l'interprétation.**

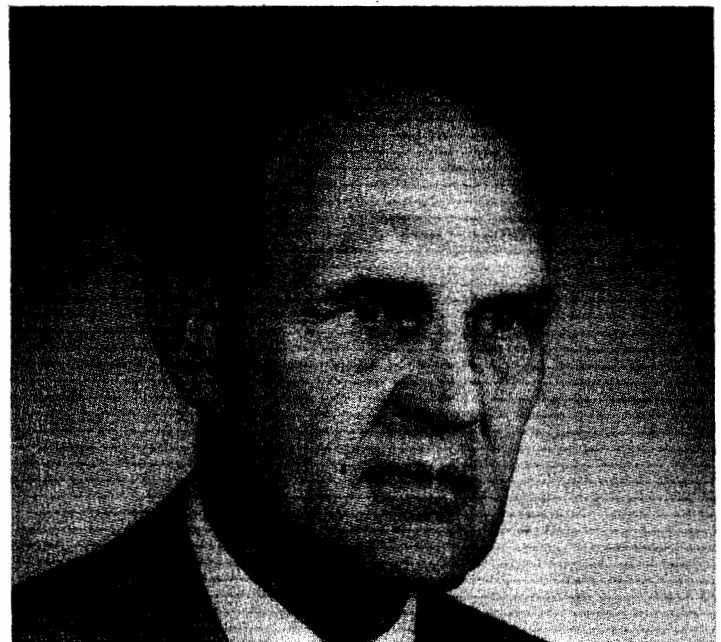
par nos députés et sénateurs. Travail ardu et astreignant si l'on songe que chaque traducteur traite près de 4,000 mots en moyenne par jour afin que nos édiles reçoivent dès 9 heures du matin, sous forme imprimée et dans les deux langues officielles, tout ce qui s'est dit au Sénat et à la Chambre des communes la veille. C'est une gageure quotidienne qui suppose la collaboration, avant et après les traducteurs, de quelque 70 personnes (sténographes, imprimeurs, commis, etc.).

Trois autres services se partagent les restes de ce festin glorieux, restes cependant essentiels au bon fonctionnement de notre système parlementaire bilingue.

Le premier, appelé Service des textes parlementaires, répond aux besoins de tout l'appareil administratif de la Chambre des communes et à ceux de la Bibliothèque du Parlement. Il traduit des textes de nature très variée allant de documents purement

administratifs à des études rédigées par le service de recherche de la Bibliothèque qui traitent aussi bien d'économie que de droit ou de questions d'actualité comme le transport du gaz naturel, la condition féminine, l'avortement, les enfants maltraités, la production de nickel dans le monde, etc.

Le deuxième est baptisé Service des documents des comités. Vous me direz que, de la part de traducteurs, on se serait attendu à plus d'imagination pour trouver d'autres noms de baptême. Ses traducteurs sont essentiellement à la disposition des comités de la Chambre des communes. Ils sont appelés à traduire absolument tout ce qui peut se présenter puisqu'ils sont sans cesse confrontés à l'actualité politique nationale et internationale. Que ce soit finances, lois, budgets, transports, santé, art, informatique, constitution, rien ne doit les rebuter ni leur résister. Ajoutons à cela que rien, ou presque rien, ne saurait attendre lorsqu'un comité étudie une question d'actualité brûlante et que



des particuliers ou des sociétés inondent les députés de mémoires destinés à faire valoir ou à défendre leurs intérêts avant l'adoption d'un projet de loi. Pour discuter, il faut bien sûr se comprendre et, au Canada, la compréhension des témoins passe souvent par le canal de la traduction.

Le troisième ou Service aux députés et sénateurs, est chargé de répondre aux besoins des membres du Parlement en leur qualité de législateurs et de représentants du peuple. Cela ne fait guère que quelque 400 élus à satisfaire, souvent pressés et pas toujours commodes. Cependant, c'est un travail qui permet de prendre le pouls des réactions du public à travers les échanges de correspondance entre le député et son électeur, de toucher du doigt les problèmes des personnes âgées ou des chômeurs, de prendre conscience des difficultés qui surgissent dans les relations entre les citoyens et la Fonction publique ou d'avoir une idée de

l'évolution de la politique à travers les études diverses dont la traduction nous est demandée. Que nos clients se rassurent, nous sommes tenus au secret par notre serment d'allégeance.

La partie la plus stimulante peut-être de notre travail provient de cet autre client qu'est le Secrétariat des relations parlementaires. Les relations du Canada avec de nombreux pays font partie de notre univers quotidien, les délégations canadiennes qui se rendent à l'étranger ne pouvant quitter le pays sans la documentation bilingue nécessaire pour faciliter leur séjour. Notre champ d'activité va même jusqu'à l'organisation des services de traduction nécessaires à certaines conférences internationales de parlementaires.

Enfin, les trois services dont je viens de parler se partagent la responsabilité de traduire les délibérations des comités du Sénat, ce qui se fait en général à la cadence assez élevée d'environ 3,500 mots par traducteur dans une seule journée. Ce travail, sans être toujours facile est moins ardu puisqu'il s'agit de langage parlé et nous permet de constater que le Sénat est encore bien vivant si l'on en juge par le nombre de mots qui s'y prononcent.

Malgré sa complexité, cette organisation aujourd'hui bien rôdée est prête à faire front à presque toutes les tempêtes qui peuvent éclater sur la colline à Ottawa.

Venons-en à un aspect peut-être plus rébarbatif mais essentiel si l'on veut comprendre l'importance de la traduction au Parlement canadien. Je ne donnerai ici que quelques statistiques concernant le secteur dans lequel je travaille, celui de la Direction des traductions parlementaires.

Le budget annuel de cette direction, y compris les salaires des employés se chiffre à 3 millions de dollars et son personnel se répartit comme suit : personnel professionnel (75 personnes), personnel de soutien dactylographique (13 personnes) et personnel de soutien administratif (12 personnes).

En 1981-1982, la direction a traduit 21 millions de mots, ce qui représente 68 volumes imprimés de 500 pages chacun et met le prix du mot traduit à 14c. À cela il y aurait lieu d'ajouter le coût de certains services centralisés comme la terminologie et la documentation qui relèvent d'une autre direction du Bureau.

En contrepartie d'un certain nombre d'inconvénients inhérents à leur fonction, les employés du Bureau des traductions qui travaillent pour le Parlement du Canada bénéficient, en plus des trois ou quatre semaines de congé des fonctionnaires fédéraux, d'une compensation globale, sous forme de congé. Cette compensation est calculée au prorata du nombre de jours de présence au travail pendant que le Parlement siège. Les congés ainsi accumulés ne peuvent normalement être pris pendant la session ce qui, lorsque le Parlement siège tard en juillet ou en août, voire jusqu'à Noël sans interruption comme l'année du débat sur le drapeau canadien en 1964, cause bien des problèmes. Il n'était pas question alors de planifier les vacances de la famille ou de

prévoir longtemps à l'avance un voyage en avion outre-atlantique, le risque étant toujours présent de devoir annuler ses réservations à la dernière minute. Heureusement, le nouveau règlement adopté fin 1982 par la Chambre des communes devrait régler en partie ce problème. Par ailleurs, le traducteur doit faire preuve de bonne résistance physique à certaines périodes de l'année car s'il s'absente, le travail ne peut être reporté au lendemain et doit donc être pris en charge par ses collègues, ce qui est en général assez mal perçu par ces derniers. La disponibilité est également une qualité majeure du traducteur parlementaire, celui-ci pouvant être appelé sans préavis à travailler à des heures irrégulières, en soirée ou de nuit, et même la fin de semaine. Les traducteurs des Débats n'ont pu, il y a quelques années, quitter leur bureau que pour assister en toute hâte au réveillon de Noël avec leur famille.

Le travail proprement dit de nos traducteurs est extrêmement varié et peut, comme nous l'avons dit, couvrir à peu près n'importe quel sujet d'actualité ou de recherche. En fait, le traducteur doit s'intéresser à pratiquement toutes les entreprises humaines. L'élément qui lui fait souvent le plus cruellement défaut, surtout après l'heure de fermeture normale des bureaux de la Fonction publique, est la documentation. Bien que d'excellentes bibliothèques soient à sa disposition, il risque malgré tout d'être pris au dépourvu lorsqu'un comité lui demande de traduire un schéma du tableau de bord du Boeing 747 entre 9 heures du soir et 9 heures le lendemain matin. Pourtant, en mobilisant toutes les ressources disponibles, il nous est arrivé de le faire même s'il est probable qu'aucun pilote de Boeing ne se servira jamais de cette traduction. Des nécessités incompréhensibles font aussi qu'on nous demande de traduire en catastrophe une convention internationale (sur le transport aérien par exemple) qui existe déjà dans toutes les langues officielles de l'ONU parce qu'il serait trop long de faire venir le document de Montréal ou d'ailleurs.

Ces aléas, qui parsèment ce que d'aucuns appelleraient la routine quotidienne font, bien entendu, que les traducteurs renâclent parfois mais j'en connais fort peu qui souhaiteraient redevenir traducteurs dans les ministères parce que leur métier les place chaque jour en contact avec la vie réelle et tout ce qui se passe sur la planète.

Pour conclure ce rapide tour d'horizon de la traduction parlementaire à Ottawa, je me contenterai d'évoquer l'aphorisme italien souvent mal compris «*traduttore, traditore*». Bien sûr, le traducteur est et sera toujours condamné à trahir en parti son auteur car on ne peut attendre de lui qu'il reflète absolument tous les cheminements de la pensée d'un créateur. Sa fonction, et pourquoi ne pas le dire, son art, sont cependant essentiels dans le domaine du passage d'une langue à une autre où, fort heureusement, l'ordinateur n'a pas encore réussi à supplanter son intelligence et sa créativité. Et c'est sans doute pourquoi, pendant de nombreuses années encore, on continuera de saluer l'activité discrète mais omniprésente et efficace de nos traducteurs sur la colline parlementaire à Ottawa.